



Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31,03,2026

ID : 068-216802009-20260320-11_2026-AR



ARRETE N°03 /2026

portant délégation aux trois Adjointes

LE MAIRE DE MANSPACH

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Brice GSCHWIND, premier Adjoint élu le 20 mars 2026 reçoit délégation, à partir du 20 mars 2026 pour régler toutes questions relatives au suivi et à l'organisation de l'entretien du patrimoine communal bâti et aménagé ; à la gestion de l'ouvrier communal ; à la participation au montage des projets voirie et urbanisme ; à la sécurité générale (assistance SIAEP mobilité, bâti, inondations) ; à l'intercommunalité (CCSAL, EPAGE Largue) ; à la gestion du numérique.

Monsieur Brice GSCHWIND reçoit délégation de signature pour tout document relatif au fonctionnement de la commune de Manspach.

Article 2 : Madame Nathalie VERRIER, deuxième Adjointe élue le 20 mars 2026 reçoit délégation, à partir du 20 mars 2026 pour régler toutes questions relatives à la relation animation Ecole, Maison de la Nature, Marché, Eglise ; à l'observatoire social et solidaire ; à la communication (bulletin communal, vie associative) ; à la convivialité et aux manifestations (commémorations, anniversaires, fête de Noël) ; au fleurissement et aménagement.

Madame Nathalie VERRIER reçoit délégation de signature pour tout document relatif au fonctionnement de la commune de Manspach.

.../...

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31,03,2026

ID : 068-216802009-20260320-11_2026-AR

Besler
Levroult

Article 3 : Monsieur Jean-Marie FLURY, troisième Adjoint élu le 20 mars 2026 reçoit délégation, à partir du 20 mars 2026 pour régler toutes questions relatives au suivi et à l'organisation de l'entretien du patrimoine communal bâti et aménagé ; à la gestion de la forêt (coupes, plantations, vente de bois) ; à la surveillance et au suivi des milieux naturels (pollutions, vandalisme, dépôts, relation directe avec la Brigade Verte), à l'intercommunalité (Brigade Verte, SIGFRA).

Monsieur Jean-Marie FLURY reçoit délégation de signature pour tout document relatif au fonctionnement de la commune de Manspach.

Manspach, le 20 mars 2026

Le Maire,
Pascal WIEDEMANN

